

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT
Conseil Municipal
du jeudi 15 avril 2021 à 20 heures

Président de séance : **Madame Laurence DUMAS, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présent(s) : DUMAS Laurence, GAY Julien, SOUTRENON Sylviane, BERNARDON Régis, ROZAN Ghislaine, ABRIAL Yvon, AMATO Anne, BERNARDON Rémy, BOUDRA Noémie, CAVATA Tanguy, MOURIER Guy, MOURIER Marise, QUIBLIER Myriam, RAMEAU Maryse, ROZAN François.

Excusé(s) :

Absent(s) :

Pouvoir(s) :

Madame Laurence DUMAS, maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Le conseil municipal décide de mettre le point « Modification des taux des taxes directes locales : de la taxe foncière sur les propriétés non bâties » en début de séance.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

M. Yvon ABRIAL, Conseiller Municipal est désigné secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants :

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Modification des taux des taxes directes locales : de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Vote du taux des taxes directes locales

Délibération n° 2021_037

Suite aux observations des services fiscaux, il est nécessaire de revoir les taux des taxes directes locales.

Le conseil municipal abroge la délibération n° 2021_034 et décide d'appliquer les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	33,39 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	65,61 %.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants :

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Budget primitif 2021

Délibération n° 2021_038

Le conseil municipal approuve le budget primitif de l'exercice 2021 qui se résume de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<u>DEPENSES</u>	558 147,54 €	1 431 162,27 €
<u>RECETTES</u>	558 147,54 €	1 431 162,27 €

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants :

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Consultation assurance "risques statutaires" - Contrat Groupe CDG07

Délibération n° 2021_039

Le conseil municipal charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer pour l'assurance des risques statutaires du personnel communal garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants :

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Règlement intérieur de la bibliothèque municipale « L'île aux histoires »

Délibération n° 2021_040

Le conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale « L'île aux histoires » et abroge les délibérations n° 2013_011 du 05 Mars 2013, n° 2016_022 du 25 avril 2016, n° 2018_075 du 12 novembre 2018, n° 2020_117 du 17 décembre 2020 et n° 2021_019 se rapportant au précédent règlement intérieur (création et modifications).

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants :

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Renouvellement de l'engagement relatif à la transmission dématérialisée des actes d'état civil vers l'Insee

Délibération n° 2021_041

Le conseil municipal approuve l'engagement de la commune sur la transmission des bulletins d'état civil à l'INSEE et autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants :

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 05.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le....., conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Laurence DUMAS

